



NOUVELLE COMÉDIE
LES CABOTINES
 BRUNO DRUART - PATRICK ANGININ
 JOUÉS PAR OLIVIER MARCE
 ESCRIT PAR OLIVIER PROST

VALÉRIE
BÈGUE STEEW
BOULAY ELISA
SERVIER CHRISTIAN
CHARMETANT

Jeudi 9 janvier 2025

www.le-republicain.fr

1,90€ - n° 4165

Samedi 25 janvier - 20h30
YERRES THÉÂTRE
 agglculture.fr

Samedi 15 mars - 20h
LONGJUMEAU THÉÂTRE
 theatre-longjumeau.com

Le Républicain

DE L'ESSONNE

Les Hivernales

fêtent leurs 20 ans



Le festival itinérant Les Hivernales revient cette année pour une 20^e édition. Depuis 2005, l'Atelier de l'orage invite une compagnie de théâtre à présenter plusieurs spectacles dans des communes rurales de l'Essonne. Pour marquer les 20 ans, le modèle change : quatre troupes de cirque se produisent sur des scènes éphémères, toujours à des petits prix. © P. De Ram P. 2-3



Nouvelle année, nouvelle opportunité :
 estimez votre bien gratuitement
 avec Capifrance 91.
 Contactez-nous !

Scannez le QR Code
 ou retrouvez-nous
 sur capifrance.fr



R 92004-4165-F-1,90 €

RENAULT 5
 E-TECH ELECTRIQUE
 160 ch

portes ouvertes
 16-20 janv

LOSANGE AUTOS

PRENEZ RENDEZ-VOUS EN LIGNE

Trophées Sport 2024

Découvrez les gagnants
 des 3 catégories :

Meilleur sportif
 Meilleur espoir
 Meilleure équipe

15^e édition

Palmarès P. 23

Futsal

Partez à la découverte de Brian François, capitaine du Diamant Evry.

Lire page 35

Avis d'Enquêtes

PREFECTURE DE L'ESSONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PREALABLE A LA CREATION D'UNE ZONE AGRICOLE PROTEGEE (ZAP) AU PLESSIS-PÂTE

ENQUÊTE du 8 janvier (8h30) au 7 février (18h) soit 31 jours (arrêté n°2024-PREF/DCPPAT/BUJPE/327 du 21 novembre 2024)

PROJET : Le projet est présenté par la commune du Plessis-Pâté. Le périmètre de la ZAP est linéaire et couvre une surface totale de 142,5 ha.

CONSULTATION DU DOSSIER : le dossier d'enquête comprenant un rapport de présentation, un plan de situation, un plan de délimitation du périmètre de la ZAP, les avis des services consultés, le registre d'enquête seront à la disposition du public à la mairie du Plessis-Pâté (siège de l'enquête) pendant toute la durée de l'enquête, aux heures normales d'ouverture du public :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 12h et de 15h à 18h

- mercredi : 8h30 à 12h

Un poste informatique dédié sera mis à disposition du public en mairie

Il pourra également être consulté sur le site internet des services de l'Etat en Essonne : www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Aménagement-urbanisme/Urbanisme

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (M. Bernard ALEXANDRE, ingénieur en retraite)

- mercredi 8 janvier 2025 : 8h30 à 11h30

- lundi 20 janvier 2025 : 9h à 12h

- jeudi 30 janvier 2025 : 9h à 12h

- vendredi 7 février : 15h00 à 18h00

DEMANDE D'INFORMATIONS SUR LE PROJET : Mairie du Plessis-Pâté - service urbanisme - Place du 8 mai 1945 - 91220 le Plessis-Pâté - tél. 01 60 95 59 00

LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS du public pourront être soit :

- consignées sur les registres d'enquête papier,

- déposées sur le registre dématérialisé ouvert du mercredi 8 janvier (8h30) au vendredi 7 février (18h) accessible via le site internet des services de l'Etat en Essonne mentionné ci-dessus,

- reçues, par écrit ou oral, par le commissaire enquêteur lors de ses permanences,

- par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, envoyé à la mairie siège, avant la clôture de l'enquête pour être annexé au registre papier,

- transmises par courrier électronique reçu jusqu'au vendredi 7 février, avant 18h à :

pref@zapplessis-pate@mail.mairie-numerique.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête. Celles transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

Toute personne peut, à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Préfète de l'Essonne (DCPPAT/BUJPE - TSA 51101 - 91010 Evry-Courcouronnes Cedex).

RESULTATS : le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet susvisé, en mairie du Plessis-Pâté ou à la préfecture.

DECISIONS : Conformément aux dispositions de l'article R. 112-18 du code rural et de la pêche maritime, au vu des résultats de l'enquête publique et des avis, le projet de zone agricole protégée sera soumis à la délibération du conseil municipal du Plessis-Pâté.

Après avoir recueilli leur accord à l'issue de la procédure, la préfète décidera la première statuer sur la délimitation du secteur de renouvellement urbain en zone C du PEB.

PREFECTURE DE L'ESSONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PREALABLE A LA CREATION D'UN SECTEUR DE RENOUVELLEMENT URBAIN SUR LE SITE DENOMME «LES BALCONS DU ROCHER» EN ZONE C DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB) DE LAERODROME DE PARIS-ORLY SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CHAMPLAN

ENQUÊTE du 6 janvier (9h) au 6 février 2025 (17h30) soit 32 jours (arrêté n°2024-PREF/DCPPAT/BUJPE/328 du 21 novembre 2024)

PROJET : création au total de 247 logements dont 190 logements étudiants et 57 logements familiaux en zone C du PEB de l'aérodrome de Paris-Orly. L'augmentation attendue de la population sera d'environ 342 habitants.

CONSULTATION DU DOSSIER : le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête seront à la disposition du public en Mairie de CHAMPLAN (siège de l'enquête), pendant toute la durée de l'enquête, aux heures normales d'ouverture du public :

- lundi : 9h - 12h et 18h30 - 17h

- mardi : 13h30 - 17h30

- mercredi : 9h - 12h

- jeudi : 13h30 - 17h30

- vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 16h30

- samedi : ouvert le 1^{er} samedi du mois de 9h à 12h

Un poste informatique dédié sera mis à disposition du public en mairie

Le dossier pourra également être consulté sur le site internet des services de l'Etat en Essonne : www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Aménagement-urbanisme/Aménagement

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (M. Alain GARNIER, architecte PFG en retraite)

- mardi 7 janvier 2025 : 13h30 à 16h30

- vendredi 17 janvier 2025 : 9h à 12h

- samedi 1^{er} février 2025 : 9h à 12h

- jeudi 6 février 2025 : 14h30 à 17h30

DEMANDE D'INFORMATIONS SUR LE PROJET : Mairie de CHAMPLAN - Place de la mairie (91160) tél. : 01 69 74 86 60 - services aménagement du territoire

LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS du public pourront être soit :

- consignées sur le registre d'enquête papier, mis à disposition en mairie,

- déposées sur le registre dématérialisé ouvert du lundi 6 janvier (9h) au jeudi 6 février (17h30) accessible via le site internet des services de l'Etat en Essonne mentionné ci-dessus,

- reçues, par écrit ou oral, par un commissaire enquêteur lors des permanences,

- par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur envoyé à la mairie siège, avant la clôture de l'enquête pour être annexé au registre papier,

- transmises par courrier électronique reçu jusqu'au jeudi 6 février, avant 17h30 à : pref@stuchampplan@mail.mairie-numerique.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête. Celles transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

Toute personne peut, à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Préfète de l'Essonne (DCPPAT/BUJPE - TSA 51101 - 91010 Evry-Courcouronnes Cedex).

RESULTATS : le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet susvisé, en mairie de Champlan ou à la préfecture.

DECISIONS : en application de l'article L.112-10 du code de l'urbanisme, la préfète statuera sur la délimitation du secteur de renouvellement urbain en zone C du PEB.



COMMUNE DE BURES-SUR-YVETTE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Le Maire de BURES SUR YVETTE a ordonné, par arrêté n°162-2024U en date du 16/12/2024 l'ouverture d'une enquête publique sur la modification n°1 du PLU de Bures-sur-Yvette.

A cet effet, Monsieur Thierry NOEL, a été désigné par la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles en qualité de commissaire enquêteur et M. Jean-Claude BOHL, son suppléant.

L'enquête se déroulera à la Mairie de BURES-SUR-YVETTE du lundi 6 janvier 2025 à 13h30 au lundi 20 janvier 2025 à 17h.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier du projet de modification n°1 du PLU sera consultable par le public à la Mairie de BURES-SUR-YVETTE aux jours et heures d'ouverture habituels de la Mairie, sous format papier et sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public, ainsi que sur le site internet : www.bures-sur-yvette.fr.

L'avis de la Mission Régionale d'Audit Environnemental sera joint au dossier d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête en Mairie de BURES-SUR-YVETTE aux jours et heures d'ouverture habituels de la Mairie, ou les adresser au commissaire enquêteur par courrier à Monsieur la commissaire enquêteur, Hôtel de Ville, 45 rue Charles de Gaulle, 91440 BURES-SUR-YVETTE, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : plud2024@sy.y, lequel les annexera au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra le public aux jours et heures suivants :

- lundi 6 janvier 2025 de 14 h à 16 h en mairie

- mercredi 8 janvier 2025 de 18h à 20h à La Petite Paroisse

- jeudi 16 janvier 2025 17h à 19h en mairie

- samedi 18 janvier de 9h30 à 12h30 en mairie

- lundi 20 janvier 2025 de 15h à 17h en mairie.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront à la disposition du public pendant un an à la Mairie de BURES-SUR-YVETTE ainsi que sur le site internet www.bures-sur-yvette.fr.

Le dossier sera également consultable sur le site internet : www.crosne.fr

Le dossier d'enquête publique et le registre seront à la disposition du public, au Service Urbanisme, 35 avenue Jean Jaures 91560 Crosne, le lundi, mardi et jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h15 à 17h30 et le mercredi, vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h15 à 17h15 et le samedi de 8h45 à 12h00.

Le dossier sera également consultable sur le site internet : www.crosne.fr

Par arrêté n°3/2025 du 6 janvier 2025, le Maire de CHROSNE a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Cette enquête publique se déroulera du :

Mardi 28 janvier 2025 à 8h45 au vendredi 28 février 2025 à 17h15

Monsieur Serge CHINE, a été désigné par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le dossier d'enquête publique et le registre seront à la disposition du public, au Service Urbanisme, 35 avenue Jean Jaures 91560 Crosne, le lundi, mardi et jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h15 à 17h30 et le mercredi, vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h15 à 17h15 et le samedi de 8h45 à 12h00.

Le dossier sera également consultable sur le site internet : www.crosne.fr

Par arrêté n°3/2025 du 6 janvier 2025, le Maire de CHROSNE a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Cette enquête publique se déroulera du :

Mardi 28 janvier 2025 à 8h45 au vendredi 28 février 2025 à 17h15

Monsieur Serge CHINE, a été désigné par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le dossier d'enquête publique et le registre seront à la disposition du public, au Service Urbanisme, 35 avenue Jean Jaures 91560 Crosne, le lundi, mardi et jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h15 à 17h30 et le mercredi, vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h15 à 17h15 et le samedi de 8h45 à 12h00.

Le dossier sera également consultable sur le site internet : www.crosne.fr

Par arrêté n°3/2025 du 6 janvier 2025, le Maire de CHROSNE a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Cette enquête publique se déroulera du :

Mardi 28 janvier 2025 à 8h45 au vendredi 28 février 2025 à 17h15

Monsieur Serge CHINE, a été désigné par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le dossier d'enquête publique et le registre seront à la disposition du public, au Service Urbanisme, 35 avenue Jean Jaures 91560 Crosne, le lundi, mardi et jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h15 à 17h30 et le mercredi, vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h15 à 17h15 et le samedi de 8h45 à 12h00.

Le dossier sera également consultable sur le site internet : www.crosne.fr

Le commissaire-enquêteur assurera les permanences suivantes :

• le mardi 28/01/2025 de 8h45 à 11h45 ;

• le mardi 04 février 2025 de 14h00 à 17h00 ;

• le jeudi 13 février 2025 de 09h00 à 12h00 ;

• le vendredi 28 février 2025 de 14h15 à 17h15 ;

Les observations pourront être déposées également par voie numérique à l'adresse suivante : plud@crosne@mail.mairie-numerique.fr, ou par voie postale à l'adresse suivante pour remise au Commissaire Enquêteur : Mairie de Crosne - Direction de l'Urbanisme - 35 avenue Jean Jaures 91560 Crosne.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions pourront être consultés sur le site internet de la ville : https://www.crosne.fr/france-urbanisme-43.html ou auprès de la Direction de l'Urbanisme - 35 avenue Jean Jaures 91560 Crosne, aux heures d'ouverture habituelles.

A cet effet, Monsieur Thierry NOEL, a été désigné par la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles en qualité de commissaire enquêteur et M. Jean-Claude BOHL, son suppléant.

L'enquête se déroulera à la Mairie de BURES-SUR-YVETTE du lundi 6 janvier 2025 à 13h30 au lundi 20 janvier 2025 à 17h.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier du projet de modification n°1 du PLU sera consultable par le public à la Mairie de BURES-SUR-YVETTE aux jours et heures d'ouverture habituels de la Mairie, sous format papier et sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public, ainsi que sur le site internet : www.bures-sur-yvette.fr.

L'avis de la Mission Régionale d'Audit Environnemental sera joint au dossier d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête en Mairie de BURES-SUR-YVETTE aux jours et heures d'ouverture habituels de la Mairie, ou les adresser au commissaire enquêteur par courrier à Monsieur la commissaire enquêteur, Hôtel de Ville, 45 rue Charles de Gaulle, 91440 BURES-SUR-YVETTE, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : plud2024@sy.y, lequel les annexera au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra le public aux jours et heures suivants :

- lundi 6 janvier 2025 de 14 h à 16 h en mairie

- mercredi 8 janvier 2025 de 18h à 20h à La Petite Paroisse

- jeudi 16 janvier 2025 17h à 19h en mairie

- samedi 18 janvier de 9h30 à 12h30 en mairie

- lundi 20 janvier 2025 de 15h à 17h en mairie.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront à la disposition du public pendant un an à la Mairie de BURES-SUR-YVETTE ainsi que sur le site internet www.bures-sur-yvette.fr.

Le dossier sera également consultable sur le site internet : www.crosne.fr

Par arrêté n°3/2025 du 6 janvier 2025, le Maire de CHROSNE a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Cette enquête publique se déroulera du :

Mardi 28 janvier 2025 à 8h45 au vendredi 28 février 2025 à 17h15

Monsieur Serge CHINE, a été désigné par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le dossier d'enquête publique et le registre seront à la disposition du public, au Service Urbanisme, 35 avenue Jean Jaures 91560 Crosne, le lundi, mardi et jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h15 à 17h30 et le mercredi, vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h15 à 17h15 et le samedi de 8h45 à 12h00.

Le dossier sera également consultable sur le site internet : www.crosne.fr

Par arrêté n°3/2025 du 6 janvier 2025, le Maire de CHROSNE a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Cette enquête publique se déroulera du :

Mardi 28 janvier 2025 à 8h45 au vendredi 28 février 2025 à 17h15

Monsieur Serge CHINE, a été désigné par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le dossier d'enquête publique et le registre seront à la disposition du public, au Service Urbanisme, 35 avenue Jean Jaures 91560 Crosne, le lundi, mardi et jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h15 à 17h30 et le mercredi, vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h15 à 17h15 et le samedi de 8h45 à 12h00.

Le dossier sera également consultable sur le site internet : www.crosne.fr

Par arrêté n°3/2025 du 6 janvier 2025, le Maire de CHROSNE a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Cette enquête publique se déroulera du :

Mardi 28 janvier 2025 à 8h45 au vendredi 28 février 2025 à 17h15

Monsieur Serge CHINE, a été désigné par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le dossier d'enquête publique et le registre seront à la disposition du public, au Service Urbanisme, 35 avenue Jean Jaures 91560 Crosne, le lundi, mardi et jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h15 à 17h30 et le mercredi, vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h15 à 17h15 et le samedi de 8h45 à 12h00.

Le dossier sera également consultable sur le site internet : www.crosne.fr

Par arrêté n°3/2025 du 6 janvier 2025, le Maire de CHROSNE a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Cette enquête publique se déroulera du :

Mardi 28 janvier 2025 à 8h45 au vendredi 28 février 2025 à 17h15

Monsieur Serge CHINE, a été désigné par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le dossier d'enquête publique et le registre seront à la disposition du public, au Service Urbanisme, 35 avenue Jean Jaures 91560 Crosne, le lundi, mardi et jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h15 à 17h30 et le mercredi, vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h15 à 17h15 et le samedi de 8h45 à 12h00.

Le dossier sera également consultable sur le site internet : www.crosne.fr

Avis d'Attribution

SIARCE

Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivieres et du Cycle de l'Eau

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical SEANACE DU 5 DECEMBRE 2024 Délibération n° DCS2024169

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DES RESEAUX DE COLLECTE D'EAUX USEES D'ITTEVILLE, LEUDEVILLE, SAINT-VRAIN, DE COLLECTE D'EAUX PLUVIALES D'ITTEVILLE ET SAINT-VRAIN ET DE TRANSPORT/TRAITEMENT SUR LE PERIMETRE DE LA STATION D'EPURATION DE MAROLLES SAINT-VRAIN ;

APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE ET DU PROJET DE CONTRAT ET AUTORISATION A SIGNER LE CONTRAT

Le SIARCE a lancé un avis d'appel public à concurrence le 22 décembre 2023 en vue de la passation d'une concession de service public des réseaux de collecte d'eaux usées d'Itteville, Leudeville, Saint-Vrain, de collecte d'eaux pluviales d'Itteville et Saint-Vrain et de transport/ traitement sur le périmètre de la station d'épuration de MAROLLES SAINT-VRAIN. Le comité syndical du SIARCE a délibéré à cet effet le 5 décembre 2024 pour approuver le choix du délégataire ainsi que le projet de contrat. Conformément à l'article L2121-24, du Code général des collectivités territoriales, le président de cette délibération est le suivant :

Le comité syndical, APPROUVE le choix de la Société VEOLIA comme concessionnaire du service public des réseaux de collecte d'eaux usées d'Itteville, Leudeville, Saint-Vrain, de collecte d'eaux pluviales d'Itteville et Saint-Vrain et de transport/ traitement sur le périmètre de la station d'épuration de MAROLLES SAINT-VRAIN, tel que résultant du processus de négociation et de la mise au point.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de concession de service public avec la Société VEOLIA et toutes pièces afférentes à cette affaire.

RETIENNT l'offre de base et les Prestations supplémentaires énumérées 1 et 2, APPROUVE le contrat de concession de service public des réseaux de collecte d'eaux usées d'Itteville, Leudeville, Saint-Vrain, de collecte d'eaux pluviales d'Itteville et Saint-Vrain et de transport/ traitement sur le périmètre de la station d'épuration de MAROLLES SAINT-VRAIN, tel que résultant du processus de négociation et de la mise au point.

APPROUVE le contrat de concession de service public des réseaux de collecte d'eaux usées d'Itteville, Leudeville, Saint-Vrain, de collecte d'eaux pluviales d'Itteville et Saint-Vrain et de transport/ traitement sur le périmètre de la station d'épuration de MAROLLES SAINT-VRAIN, tel que résultant du processus de négociation et de la mise au point.

APPROUVE le contrat de concession de service public des réseaux de collecte d'eaux usées d'Itteville, Leudeville, Saint-Vrain, de collecte d'eaux pluviales d'Itteville et Saint-Vrain et de transport/ traitement sur le périmètre de la station d'épuration de MAROLLES SAINT-VRAIN, tel que résultant du processus de négociation et de la mise au point.

APPROUVE le contrat de concession de service public des réseaux de collecte d'eaux usées d'Itteville, Leudeville, Saint-Vrain, de collecte d'eaux pluviales d'Itteville et Saint-Vrain et de transport/ traitement sur le périmètre de la station d'épuration de MAROLLES SAINT-VRAIN, tel que résultant du processus de négociation et de la mise au point.

APPROUVE le contrat de concession de service public des réseaux de collecte d'eaux usées d'Itteville, Leudeville, Saint-Vrain, de collecte d'eaux pluviales d'Itteville et Saint-Vrain et de transport/ traitement sur le périmètre de la station d'épuration de MAROLLES SAINT-VRAIN, tel que résultant du processus de négociation et de la mise au point.

APPROUVE le contrat de concession de service public des réseaux de collecte d'eaux usées d'Itteville, Leudeville, Saint-Vrain, de collecte d'eaux pluviales d'Itteville et Saint-Vrain et de transport/ traitement sur le périmètre de la station d'épuration de MAROLLES SAINT-VRAIN, tel que résultant du processus de négociation et de la mise au point.

APPROUVE le contrat de concession de service public des réseaux de collecte d'eaux usées d'Itteville, Leudeville, Saint-Vrain, de collecte d'eaux pluviales d'Itteville et Saint-Vrain et de transport/ traitement sur le périmètre de la station d'épuration de MAROLLES SAINT-VRAIN, tel que résultant du processus de négociation et de la mise au point.

APPROUVE le contrat de concession de service public des réseaux de collecte d'eaux usées d'Itteville, Leudeville, Saint-Vrain, de collecte d'eaux pluviales d'Itteville et Saint-Vrain et de transport/ traitement sur le périmètre de la station d'épuration de MAROLLES SAINT-VRAIN, tel que résultant du processus de négociation et de la mise au point.

APPROUVE le contrat de concession de service public des réseaux de collecte d'eaux usées d'Itteville, Leudeville, Saint-Vrain, de collecte d'eaux pluviales d'Itteville et Saint-Vrain et de transport/ traitement sur le périmètre de la station d'épuration de MAROLLES SAINT-VRAIN, tel que résultant du processus de négociation et de la mise au point.

APPROUVE le contrat de concession de service public des réseaux de collecte d'eaux usées d'Itteville, Leudeville, Saint-Vrain, de collecte d'eaux pluviales d'Itteville et Saint-Vrain et de transport/ traitement sur le périmètre de la station d'épuration de MAROLLES SAINT-VRAIN, tel que résultant du processus de négociation et de la mise au point.

APPROUVE le contrat de concession de service public des réseaux de collecte d'eaux usées d'Itteville, Leudeville, Saint-Vrain, de collecte d'eaux pluviales d'Itteville et Saint-Vrain et de transport/ traitement sur le périmètre de la station d'épuration de MAROLLES SAINT-VRAIN, tel que résultant du processus de négociation et de la mise au point.

APPROUVE le contrat de concession de service public des réseaux de collecte d'eaux usées d'Itteville, Leudeville, Saint-Vrain, de collecte d'eaux pluviales d'Itteville et Saint-Vrain et de transport/ traitement sur le